



FICHE DE POSTE
INFIRMIER(E)
**Soins de Suites Médico-Chirurgicales
et Cancérologiques**



1) IDENTIFICATION

Fonction : Infirmière des soins généraux

Code métier et nom du métier : 05C10- Infirmière en soins généraux de jour

Grade :

Corps des infirmiers en soins généraux

Service :

Soins de Suites Médico-chirurgicales et Cancérologiques

Liaisons :

Liaison hiérarchique :

- Direction des soins
- Cadre supérieur de santé / Cadre de santé

Liaison fonctionnelle :

- Chef de service / Médecin Responsable d'Unité
- Equipe soignante pluri professionnelle
- Imagerie médicale/ Pharmacie
- Structures administratives
- Partenaires de soins du GHT 78 sud, du territoire et hors territoire

2) PRESENTATION DU CONTEXTE D'EXERCICE

Le service accueille des personnes provenant de services de court séjour après une intervention chirurgicale ou une maladie aiguë ou chronique justifiant la poursuite des soins en milieu hospitalier avant leur retour à domicile ou leur orientation vers une autre structure adaptée.

Le SMC a une capacité d'accueil de 35 lits dont 15 lits occupés.

3) MISSIONS GENERALE ET RESPONSABILITES

L'infirmière est responsable de l'organisation et du suivi d'un secteur (ou groupe) de patients. Elle coordonne les activités des AS et ASH sur son secteur et travaille en collaboration avec ses collègues pour les soins difficiles ou patients dits « lourds ». Elle privilégie le travail en binôme avec les AS ; s'implique dans les projets du service et de l'établissement.

Ces prises en charge thérapeutiques nécessitent des soins médicaux et paramédicaux spécifiques (KTC/Transfusion/pec de la douleur...), ainsi qu'un suivi social, psychologique et ré-éducative (kiné EAPA) soutenu pour chacun d'eux.

4) ACTIVITES PRINCIPALES

- Recenser, évaluer, analyser les besoins du patient dès l'accueil et durant tout le séjour du patient
- Dispenser les soins techniques avec rigueur, hygiène et asepsie (Prélèvements, perfusions sur chambre implantable...)
- Renseigner le DPI et assurer la transmission des informations
- Assurer en équipe pluri professionnelle, la mise en œuvre du projet de soins personnalisé
- Accompagnement pour les personnes en phase palliative avant transfère en USP
- Participer aux soins de confort et assurer une prévention des escarres
- Utilisation, gestion des stupéfiants
- Evaluer et soulager la douleur
- Assurer un soutien et un accompagnement psychologique
- Participer à la transmission quotidienne, aux staffs hebdomadaires
- Participer et s'impliquer dans l'accueil des stagiaires et des nouveaux professionnels
- Assurer les soins éducatifs et les tracer sur les PSG (Stomisés, diabétiques)
- Evaluer les résultats des soins infirmiers au sein des transmissions ciblées
- Participer au projet du service et aux projets de l'Hôpital Le Vésinet
- Démarche qualité
- Respect des organisations et hiérarchie

Soins rencontrés :

- ✓ Accompagnement de la personne soignée et de sa famille
- ✓ KTC/PAC
- ✓ Perfusions diverses
- ✓ Pic Line/Med Line
- ✓ Transfusion sang et plaquettes
- ✓ Nutrition entérale et parentérale
- ✓ Stomies

5) QUALIFICATION, COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Qualification : Diplôme d'Etat d'Infirmière des soins généraux

Compétences requises :

- Bonne connaissance des soins techniques (formation possible)
- Connaissance ou intérêt pour l'oncologie
- Expérience dans un service similaire apprécié
- Connaissance des procédures et protocoles en vigueur, en lien avec la spécificité du service (Protocole transfusionnel, soins sur chambre implantables, PSG pour les patients stomisés et diabétiques)
- Organisation et priorisation des soins
- Prise en charge de la douleur

Qualités requises :

- Intérêt pour la prise en charge et le suivi des patients au long court
- Organisation/Prise d'initiative
- Sens du travail en équipe et de collaboration pluri- professionnelle
- Capacité d'écoute, d'échange et d'empathie
- Capacité d'adaptation

6) CARACTERISTIQUES DU POSTE

- Lieu d'exercice à l'hôpital du Vésinet
- Quotité de travail : 100%
- Horaires de travail : horaires en 12h ou 8h (07h-19h ou 09h-21h)
- Le roulement des week-ends travaillés : 1 sur 3, sauf si congés à donner
- Astreinte 2 à 3 week-ends ou jour férié par an

Rédaction : S. BERARD (Adj DCGS)

Date de création : 09/08/2021

Date de mise à jour : 26/01/24